
Charte Installation

Jeunes Agriculteurs 24 / Société Coopérative Agricole du Ribéracois

Depuis sa création la coopérative SCAR s'appuie sur son partenariat avec les adhérents, notamment avec les jeunes agriculteurs. Elle développe une stratégie de proximité à travers ses vingt-deux silos de collecte et ses douze magasins d'approvisionnement. La définition de la politique de la coopérative est établie par le conseil d'administration. Ces principes se traduisent par :

DES AIDES FINANCIÈRES

- Un pourcentage de remise de 5 à 7% sur de l'agri-équipement à partir du site e-commerce du groupe SCAR.
- Une **prise en charge des intérêts sur une durée de cinq ans** sur la globalité des intrants fournis aux conditions Morte-Saison les plus avantageuses (valable également en GAEC, SARL, SCEA, etc.).
- Une participation au PE (Plan d'Entreprise) **à hauteur de 500€**.
- Une souscription progressive du capital social.

DES AIDES TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES

- Un suivi technique sera assuré par un technicien de la SCAR à la demande du jeune agriculteur. Il permettra aux jeunes agriculteurs d'accéder aux informations techniques les plus performantes afin d'élaborer le meilleur itinéraire cultural dans le but de valoriser au mieux chaque culture et élevage.
- Il sera proposé annuellement **une feuille d'accompagnement technique végétale et animale** avec un bilan bimensuel.
- Selon ces disponibilités, **la SCAR proposera en priorité aux jeunes agriculteurs les productions contractuelles possibles**. Sont compris un accompagnement et l'accès aux magasins Terroir et Tradition 24, un accompagnement dans les nouvelles filiales énergies et santé (bleu blanc cœur) et un bilan en fin d'année avec les partenaires JA (bilan technique, économique et financier).

Nous rappelons que les conditions d'attribution à l'engagement Jeunes Agriculteur sont :

- Avoir moins de 35 ans.
- Être installé depuis moins de 5 ans.
- Être adhérent actif, dynamique et significatif de la SCAR.

Bien évidemment, cette charte dont les conditions sont ainsi précisées, ne peut être renouvelable, et ce pendant sa durée contractuelle, que si le bénéficiaire a soldé son compte approvisionnement au terme de chaque campagne (point 0).

CONTACTS

Jeunes Agriculteurs 24

Camille Bellegueule

Animatrice Installation / Communication

05 53 35 88 43

jeunesagriculteurs24@yahoo.fr

SCAR

Jean-Marc Estay

Responsable Vente Alimentation Animale/ Responsable Projet JA

06 84 60 41 65

jmestay@scar-dordogne.com